

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de Saint Laurent de la Salanque

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 35/2019

autorisant l'occupation du domaine public communal à l'occasion du vide-greniers  
organisé par l'association « Union Sportive Torreilles Tennis »

### **Le maire de la commune de Torreilles.**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2.

**VU** la requête en date du 18 mars 2019 par laquelle monsieur Christian Legué, Vice Président de l'association « Union Sportive Torreilles Tennis », sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal espace Capellan en vue d'organiser un vide-greniers le dimanche 16 juin 2019.

**VU** l'autorisation communal N°2/2019 délivrée le 19 mars 2019.

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : L'association «Union Sportive Torreilles Tennis » est autorisée à occuper le domaine public communal espace Capellan afin d'organiser un vide grenier.

**ARTICLE 2** : L'occupation du domaine public communal, aura lieu le dimanche 16 juin 2019 de 5 heures à 19 heures.

**ARTICLE 3** : L'occupation du domaine public communal devra être organisée de façon à ne faire obstacle au libre accès aux bouches d'incendie et aménagements relatifs à la sécurité.

**ARTICLE 4** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5** : La présente autorisation est révoquée à toute époque sans indemnité sur décision de la personne qui l'a délivrée.

Fait à TORREILLES, le 05 avril 2019  
Po/le maire et par délégation,  
L'adjoint délégué à la sécurité,



**Geoffrey TORRALBA**